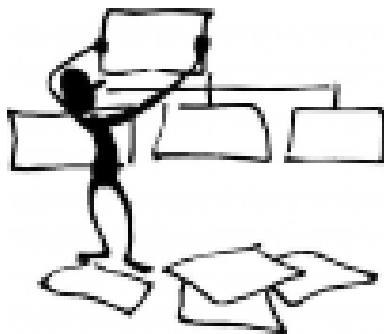


<http://clg-irene-joliot-curie-mehun-sur-yevre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article199>



La réforme du collège

- Action pédagogique - Offre pédagogique -



Date de mise en ligne : lundi 2 mai 2016

Copyright © Collège Irène Joliot Curie - Mehun sur Yèvre - Tous droits

réservés

La loi pour la refondation de l'école de la république est un immense chantier qui se déroule depuis 2012 et qui concerne à présent le collège. C'est en effet une réforme sans précédent qui s'est concrétisée à la rentrée 2016, basée sur des constats partagés, préparée avec sérieux depuis un an à tous les niveaux, elle a l'ambition de mieux répondre aux besoins de nos adolescents et aux exigences du monde actuel en valorisant et en généralisant les expérimentations et innovations que de très nombreuses équipes enseignantes ont réalisées ces dernières années.

Une évolution globale et cohérente :

Toutes les composantes du fonctionnement du collège ont été remises à plat et évoluent vers plus de cohérence :

- Refondation des cycles d'enseignement
- Création du conseil école-collège
- Redéfinition du socle commun
- Réécriture des programmes en cohérence avec le nouveau socle et les nouveaux cycles
- Refondation de l'organisation des enseignements
- Evolution des modes d'évaluation des élèves
- Réforme du Diplôme National du brevet

Cette réforme repense l'ensemble du fonctionnement du collège, faisant évoluer toutes ses composantes dans un esprit de cohérence globale. En effet, le socle commun est redéfini et devient le cadre général. Les programmes sont réécrits en cohérence avec ce socle commun et avec les nouveaux cycles triennaux. Ils sont curriculaires et permettent une plus grande souplesse et une meilleure adaptation à la réalité locale. Ils sont adaptés à la nouvelle organisation des enseignements. Celle-ci est repensée en introduisant l'accompagnement personnalisé à tous les niveaux et en faisant la place à des espaces dédiés à la pédagogie de projet et à l'interdisciplinarité que sont les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires. Enfin, l'évolution des modalités d'évaluation permettra de renforcer l'accompagnement pédagogique des élèves jusqu'au nouveau brevet qui viendra chapeauter tout l'édifice, basé sur les nouveaux programmes, le nouveau socle et les nouvelles modalités d'enseignement et d'évaluation.

Les cycles :

L'ensemble de la scolarité obligatoire est à présent structurée en cycles de façon cohérente :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Apprentissages premiers	Apprentissages fondamentaux	Consolidation	Approfondissements
PS - MS - GS	CP - CE1 - CE2	CM1 - CM2 - 6ème	5ème - 4ème - 3ème

Vous constaterez que le cycle 3 est à cheval entre l'école élémentaire et le collège, renforçant la continuité et la fluidité des parcours des élèves grâce à une liaison forte institutionnalisée par le conseil école collège.

Le nouveau socle et les programmes

Le nouveau socle commun est maintenant structuré autour de 5 domaines de formation, chacun d'eux étant décliné en objectifs.

Les programmes de chaque discipline ont été réécrits en cohérence avec le nouveau socle qui devient en quelque sorte le "programme des programmes".

Les nouveaux programmes sont donc :

- Soclés, c'est à dire qu'ils se réfèrent systématiquement aux domaines du socle comme à un cadre général
- Cyclés, c'est à dire qu'ils ne sont plus déclinés nationalement par années comme c'était le cas avant, mais par cycles triennaux. Des repères de progressivité permettent d'aider les équipes dans la conception de leurs progressions, mais cette liberté leur est désormais laissée pour une plus grande adaptabilité à la réalité de chaque établissement. On dit qu'ils sont curriculaires.
- Croisés avec les autres disciplines, incitant à développer dans le cadre de l'AP et des EPI, des usages transversaux des différentes compétences abordées. Il s'agit de donner tout son sens à l'apprentissage des différentes notions en les reliant à leurs usages concrets, en créant les espaces et la pédagogie permettant de réinvestir dans plusieurs domaines, dans plusieurs disciplines, les compétences acquises.

La nouvelle organisation des enseignements

Cette nouvelle organisation vise plusieurs objectifs :

- Une meilleure prise en compte du rythme propre des élèves, en imposant
 - une meilleure répartition des horaires d'enseignement sur les années : les élèves auront 26 heures hebdomadaires de la 6ème à la 3ème, exception faite de ceux qui suivront l'enseignement de complément "Langue et Culture de l'Antiquité" qui pourront alors avoir 27h et 5ème et 28h en 4ème et en 3ème
 - Une pause méridienne d'au moins 1h30 (1h45 au collège Irène Joliot Curie)
 - Une journée ne dépassant pas 6h de cours pour les élèves de 6ème.
- Un renforcement de l'enseignement des langues en commençant la LV2 dès la cinquième (7h30 d'enseignement de la LV2 sur 3 années contre 6h sur 2 années auparavant)
- Une plus grande liberté laissée au conseil pédagogique pour moduler les horaires annuels de façon pondérée, en respectant les totaux disciplinaires sur l'ensemble du cycle et les horaires hebdomadaires pour les élèves.
- Un enseignement des sciences expérimentales et de la technologie en 6ème globalisé avec la possibilité de mettre en oeuvre un Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie.
- Une ouverture institutionnalisée vers un renforcement de l'accompagnement pédagogique, vers la pédagogie du projet et vers l'interdisciplinarité avec la création au sein des horaires d'enseignement de l'Accompagnement personnalisé de la 6ème à la 3ème et des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires de la 5ème à la 3ème. Les horaires d'enseignement hebdomadaires se déclinent donc en trois parties :
 - Les enseignements communs (22 ou 23h hebdomadaires, ce sont les enseignements disciplinaires au sens classique du terme)
 - Les enseignements complémentaires (3 ou 4h hebdomadaires) ce sont les heures d'accompagnement personnalisé et les EPI
 - Les enseignements de complément (viennent en plus des 26h hebdomadaires) : ce sont les Langues et Cultures de l'Antiquité (latin et grec) ou les éventuelles sections sportives.
- Une plus grande autonomie, des heures étant laissées à la disposition de l'établissement à hauteur de 2,75 heures par division (3h à partir de 2017) pour permettre le co-enseignement, ou l'enseignement en groupes réduits.

Tableau de l'offre pédagogique à Mehun sur Yèvre :

La réforme du collège

Disciplines	6ème	5ème	4ème	3ème
	Horaires officiels			
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
Anglais	4	3	3	3
Histoire Géographie EMC	3	3	3	3,5
LV2 *	-	2,5	2,5	2,5
Sciences de la Vie et de la Terre	1	1,5	1,5	1,5
Physique et Chimie	1	1,5	1,5	1,5
Technologie	2	1,5	1,5	1,5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Education Musicale	1	1	1	1
Education Physique et Sportive	4	3	3	3
Total	26	26	26	26
	Dont enseignements complémentaires			
AP	3	2	1	1
EPI	-	2	3	3
Plus enseignements de complément (optionnels)				
LCA Latin	-	1	1	2
LCA Grec	-	-	-	2
Section sportive Football	4	4	-	-
Section sportive Basketball	2	2	-	-
B.I.A.	-	-	20h/an	20h/an

* LV2 = Espagnol ou Allemand

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

La réforme du collège

Ils se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent tous les élèves. Nous avons fait le choix de proposer au collège Irène Joliot Curie 2h d'EPI en 5ème, 3h en 4ème et 3h en 3ème.

Ces EPI se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives. Ils s'appuient sur les disciplines et sur leurs programmes et contribuent à renforcer le sens des enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils sont articulés autour de 8 thématiques, chaque élève devra avoir mené des EPI dans au moins 6 des 8 thématiques au cours de sa scolarité au collège.

Ces thématiques seront réparties de la façon suivante au collège Irène Joliot Curie :

5ème	
4ème	
3ème	

- Monde économique et professionnel
- Sciences, technologie et société
- Information, communication, citoyenneté
- Culture et création artistiques

Les EPI participent enfin à la mise en oeuvre des 4 parcours du collège (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours santé) et peuvent servir de base à la construction de l'épreuve orale du nouveau DNB.

Les parcours éducatifs

Les parcours sont à présent au nombre de 4. Il sont la formalisation d'une construction progressive, tout au long des quatre années du collège, de compétences transversales dans les grands domaines dans lesquels l'école de la république se doit de former et d'informer chaque jeune. Ces parcours se déclinent chacun en plusieurs axes :

Le parcours Citoyen - apprendre les valeurs de la république	
Le parcours Avenir	

La réforme du collège

- Découvrir le monde économique et professionnel
- Développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle	
Le parcours santé	

- Prévention des conduites addictives
- Education à la sexualité
- Nutrition
- Hygiène et rythme de vie

L'évaluation et le nouveau DNB

La rénovation du DNB à partir de la session 2017 vient chapeauter l'ensemble du dispositif.

Le nouveau DNB est comme l'ancien, basé sur le contrôle continu et sur des épreuves terminales, mais avec un certain nombre de différences :

Le contrôle continu rapporte 400 points : chacun des huit champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du troisième trimestre de la classe de 3^{ème}.

Le contrôle final représente 300 points et comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve écrite de français (3 heures) et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2 heures) organisée autour d'un thème fil rouge et qui comporte des questions identifiées pour chaque discipline, évaluée sur 100 points ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie évaluée sur 100 points ;
- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du Parcours avenir, du Parcours citoyen ou du Parcours d'éducation artistique et culturelle évaluée sur 100 points.

Le diplôme national sera ensuite décerné aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 350 sur 700. Les mentions sont maintenues.

Pour récapituler :

Nouveau brevet	Ancien brevet
<p>Le contrôle continu représente 400 points.</p> <p>Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :</p> <p>[-] Maîtrise insuffisante (10 points)</p> <p>[-] Maîtrise fragile (20 points)</p> <p>[-] Maîtrise satisfaisante (35 points)</p> <p>[-] Très bonne maîtrise (50 points)</p>	<p>Le contrôle continu représente 200 points.</p> <p>On additionne les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3^e dans l'ensemble des disciplines à l'exception de l'histoire- géographie : français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.</p> <p>L'élève doit par ailleurs attester de sa maîtrise de l'ensemble des domaines du socle commun pour obtenir le diplôme national du brevet (livret personnel de compétences.)</p>

La réforme du collège

<p>Le contrôle final représente 300 points.</p> <p>[-] Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points</p> <p>[-] Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points</p> <p>[-] L'épreuve orale est évaluée sur 100 points</p>	<p>Le contrôle final représente 160 points.</p> <p>[-] Le français sur 40 points</p> <p>[-] Les mathématiques sur 40 points</p> <p>[-] L'histoire-géographie-éducation civique sur 40 points</p> <p>[-] L'histoire des arts sur 40 points</p>
<p>L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <p>[-] assez bien s'il cumule plus de 420 points</p> <p>[-] bien s'il cumule plus de 490 points</p> <p>[-] très bien s'il cumule plus de 560 points</p>	<p>L'élève est reçu s'il cumule 180 points sur les 360 et s'il a obtenu la validation de la maîtrise des compétences du socle commun.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <p>[-] assez bien s'il cumule plus de 216 points</p> <p>[-] bien s'il cumule plus de 252 points</p> <p>[-] très bien s'il cumule plus de 288 points</p>